

Amiante, Plomb, Tabac : Trois polluants de notre environnement

Rassembler sous un même titre trois toxiques aussi différents que l'amiante, le plomb et le tabac peut paraître étonnant. Ces toxiques ne se ressemblent en effet ni par leurs sources d'exposition, ni par leurs mécanismes d'action, ni par leur impact sur la santé. Pourtant ils ont un point commun : une histoire nettement influencée par des producteurs soucieux de préserver leur intérêt.

Données

L'AMIANTE

Connu depuis l'antiquité, l'amiante (ou asbeste) voit son utilisation littéralement flamber à la fin du XIXe siècle tant les fibres minérales qui le composent cumulent les atouts : résistance à la chaleur et à la traction, durabilité etc. On introduit l'amiante dans de nombreux éléments de construction, en vrac, bourré ou floqué (c.à.d. projeté sur des charpentes métalliques) ou associé à du ciment dans des panneaux, des tôles ondulées, des ardoises artificielles... Il entre dans la fabrication de certains enduits, cloisons, cartons. Il compose également de nombreux objets devant résister au feu comme les housses de protection des planches à repasser, les gants de cuisson, les tenues ignifuges des pompiers... Il se retrouve aussi comme garniture de friction dans les plaquettes de freins et embrayage de véhicules automobiles et ferroviaires, dans certains moteurs et ascenseurs etc.

Dès 1898 pourtant, les dangers sanitaires de l'amiante sont évoqués dans le milieu industriel en Angleterre. En 1906, un médecin britannique associe pour la première fois un décès par fibrose pulmonaire et l'exposition à de l'amiante. Au début des années 30, l'origine professionnelle de ce type de fibrose est affirmée.

Ces observations ne sont pas suivies d'effet. La production et l'utilisation de l'amiante se poursuivent à large échelle dans le monde. Certaines protections ont été mises en place pour les travailleurs (comme l'aspiration à la source des poussières considérées comme dangereuses) avant la guerre dans quelques pays comme le Royaume-Uni et la France, mais il faut attendre les années '60 pour que soient prises les premières mesures sérieuses

de protection contre l'amiante. Et encore, ces mesures furent limitées (autorisation d'utilisation de l'amiante moyennant le respect de certaines règles d'hygiène industrielle, mesures d'interdiction édictées seulement contre certains procédés ou certaines catégories de fibres).

Il s'est donc écoulé plus d'un demi-siècle entre les premiers signes d'alerte et les premières vraies prises de décisions. Un demi-siècle pendant lequel l'industrie de l'amiante adopta plusieurs stratégies, clairement démontrées :

- favoriser l'incertitude scientifique quant aux réels dangers de l'amiante en publiant le résultat d'études menées dans des conditions parfois douteuses en matière d'éthique ;
- décrédibiliser les produits de substitution (comme la laine de roche ou de verre) en insistant sur leurs dangers potentiels, sur la difficulté d'utilisation etc. ;
- promouvoir la création de groupes de pression favorables à l'utilisation «sécuritaire» de l'amiante (source d'emplois, enjeux du marché des organismes spécialisés dans l'usage contrôlé des substances etc.) ;
- désinvestir progressivement les marchés occidentaux, mais poursuivre leur développement en Afrique, Asie et Amérique Latine.

Le moins que l'on puisse dire est que ces stratégies ont longtemps porté leurs fruits. L'amiante fut interdit en Belgique, comme dans d'autres pays européens, fin des années 90 seulement (directive européenne de 1999). Et il reste autorisé dans certaines régions du monde. Il nous reste par ailleurs à gérer les nombreux éléments contenant de l'amiante encore présents dans notre environnement.

LE PLOMB

L'histoire du plomb tétraéthyle (TEL pour «tetraethyl lead») débute en 1923 avec son utilisation comme additif dans l'essence. D'emblée, des cas d'empoisonnement fatal et d'autres effets secondaires (1) sont relevés au sein d'une usine de fabrication du TEL, conduisant même à un arrêt de

distribution du plomb tétraéthyle en mai 1925. Dans la foulée, est organisée aux Etats-Unis à l'initiative d'un haut responsable de la Santé publique, une conférence réunissant des représentants du monde scientifique, mais aussi des travailleurs et des industriels. La question au centre des débats portait évidemment sur le risque d'impact sanitaire lié à la fabrication, la distribution et l'utilisation du plomb tétraéthyle comme additif dans l'essence.

Les conclusions de ces débats sont le reflet de l'intervention du principal expert et orateur de la Conférence à savoir Mr Robert Kehoe, un consultant de la «Ethyl Corporation», la société détentrice du brevet relatif à l'utilisation du TEL dans l'essence. Pendant des années, Kehoe prôna l'idée que le plomb était un constituant normal de l'organisme et que si l'utilisation du TEL avait un effet sanitaire possible lors d'une exposition professionnelle, il n'en était pas de même lors d'une exposition environnementale.

Or, les experts de Santé publique présents à la Conférence avaient peu de preuves scientifiques concernant le risque potentiel pour le grand public. La plupart des données provenaient d'ailleurs des industriels eux-mêmes ou d'études financées par ces derniers (via le Bureau des Mines du Département U.S. de l'Intérieur).

Pire, à la suite de cette Conférence, les pouvoirs publics ont pris la décision de refuser de financer des études supplémentaires. Leur argument ? Vu le manque de preuve de danger immédiat pour la santé publique, les finances publiques n'ont aucune raison de soutenir les investigations. Et de renvoyer cette tâche aux industries concernées !

Cette décision porta ses fruits. Dès juin 1926, la vente d'essence au plomb reprit et ne cessa de croître. Dans les années 70,

(1) On recensa à l'époque entre 13 et 15 décès et environ 300 psychoses. Pour l'anecdote, les travailleurs eurent vite fait de surnommer le produit le «looney gas» et le local où il était fabriqué «The House of Butterflies», évoquant ainsi un des signes d'intoxication à savoir les gestes effectués par les psychotiques pour débarrasser leur bras d'insectes invisibles.



Population

l'essence au plomb était «le tigre du moteur» de presque toutes les voitures. On estime qu'entre 1926 et 1985, ce sont 6 millions de tonnes de plomb qui ont été brûlées comme additif de l'essence et cela pour les seuls Etats-Unis.

Il faut attendre un chercheur particulièrement combatif et résistant, Clair Patterson, pour contrer le discours dominant et faire admettre que le plomb n'est ni un constituant normal de l'organisme, ni un élément environnemental dénué de toxicité. C'était il y a un peu plus de 25 ans... Les Etats-Unis sont les premiers à avoir interdit le plomb dans l'essence en 1975. En Europe, il y a d'abord eu une réduction du pourcentage du plomb contenu dans ce carburant avant qu'une directive (96/62/CEE) n'impose une interdiction totale de l'essence avec plomb à partir de janvier 2000 (hormis quelques dérogations).

LE TABAC

Concernant le tabac, nombreuses sont les publications mettant clairement en lumière l'immixtion de l'industrie du tabac dans la recherche scientifique, et cela depuis une bonne cinquantaine d'années.

La mise à disposition publique, suite à une décision de justice, des documents internes à l'industrie du tabac a autorisé récemment une lecture approfondie de la stratégie mise en place par cette industrie. Cette lecture n'est pas simple, vu la masse de documents non indexés (ils se comptent en millions), les crashes fréquents sur le site internet qui contient ces documents, le prix demandé pour avoir accès aux textes complets etc. Néanmoins, certains chercheurs s'y sont plongés et nous en ont fait une lecture remarquable.

Tromper semble avoir été le mot d'ordre de l'industrie du tabac pendant des décennies, notamment en contrôlant les informations relatives à la dépendance, aux effets secondaires, à la composition chimique des produits etc. La plupart du temps cette manipulation était dissimulée par l'intervention de tiers, qui a priori ne montraient pas de liens avec l'industrie. Ces recherches avaient notamment pour objectifs d'alimenter la controverse sur l'association entre le tabagisme et les pathologies, sur la dépendance à la nicotine, sur les risques du tabagisme passif etc.

Pour atteindre ces objectifs, l'industrie du tabac a engagé et continue d'engager un ensemble de consultants scientifiques

et crée des organismes écrans qui font croire en l'indépendance des auteurs de publications ou des organisateurs de conférences. Disséminer leurs arguments au sein de la communauté scientifique est essentiel. Attaquer et réfuter les recherches qui ne vont pas dans leur sens l'est tout autant.

Les autres thèmes privilégiés retrouvés dans les documents internes de cette industrie traduisent clairement les principales préoccupations de cette dernière : tout faire pour éviter les litiges, étendre son action sur l'ensemble de la planète, créer des liens financiers avec les autres secteurs industriels (pharmacie, chimie, agro-alimentaire) de manière à influencer ces industries (par exemple en jouant sur leurs liens financiers pour pousser les compagnies pharmaceutiques à affaiblir leur marketing relatif aux thérapies de substitution de la nicotine).

exigent de leurs auteurs de signaler la provenance de leurs fonds et les conflits d'intérêt éventuels ayant grevé leur recherche. Cependant, il faut avouer qu'elles ont peu de possibilités pour vérifier les allégations des auteurs.

Enfin, le problème des moyens alloués par les autorités publiques à la recherche reste d'actualité. Dans de nombreux pays, les équipes de recherche courent après des fonds, au risque d'accepter un financement privé dont l'origine industrielle leur est, ou non, soigneusement cachée. Nombreux sont les scientifiques qui dénoncent cet état de fait et réclament une séparation nette entre la recherche scientifique et la recherche de profit économique. Mais ont-ils été, sont-ils et seront-ils écoutés ? ■

RÉFÉRENCE

Vogel L. L'amiante : éléments de contexte. Communication. Le principe de précaution, vecteur de progrès ? Atelier du progrès 2002, 26 mars

INRS. Amiante. Fiche toxicologique n°145. Cahiers de notes documentaires-Hygiène et sécurité du travail n°167, 2e trimestre 1997.

Herman P, Thébaud-Mony A. Conspiration du silence autour d'un produit cancérigène. La stratégie criminelle des industriels de l'amiante. Le Monde diplomatique 2000, juin, 20-21

Needleman H.L. Clair Patterson and Robert Kehoe : Two Views of Lead Toxicity. REVIEW. Environmental Research 1998, section A 78, 79-85

Nriagu J.O. Clair Patterson and Robert Kehoe's Paradigm of «Show Me the Data» on environmental Lead Poisoning. REVIEW. Environmental Research 1998, section A 78, 71-78

Bero L. Implications of the Tobacco Industry. Documents for Public Health and Policy. Annu. Rev. Public Health 2003, 24 : 267-88

Greenberg D. S. Conference deplores corporate influence on academic science. The Lancet 2003, 362 : 302-3

Dubois G. Le rideau de fumée: les méthodes secrètes de l'industrie du tabac. Seuil 2003.

Commentaires

Le discours scientifique n'est pas à l'abri d'influences diverses. Et l'histoire nous montre que certaines industries ont la volonté et des moyens suffisants pour faire passer leur message : publication de recherches scientifiques minimisant les dangers de leurs produits, remise en cause des études allant dans le sens inverse etc.

Face à des produits extrêmement intéressants sur le plan économique à court terme, les autorités publiques n'ont pas toujours le pouvoir ou le désir d'évaluer les risques à plus long terme. Cela peut se traduire par une non-allocation des ressources dans la recherche relative à ces produits, ce qui laisse la porte ouverte aux études menées directement ou indirectement par les producteurs eux-mêmes.

Implications

Le principe de précaution est sans nul doute une avancée majeure face à l'incertitude scientifique. Grâce à ce principe, il ne faut plus attendre d'avoir des certitudes scientifiques pour agir. Face à un produit aux risques sanitaires potentiels, des mesures de précaution peuvent donc être immédiates.

Encore faut-il pouvoir mettre ces risques potentiels en lumière. Pour cela, seule une recherche scientifique répondant à des règles éthiques strictes est admissible. De plus en plus de grandes revues scientifiques vont dans ce sens et

EDITEUR RESPONSABLE : Isabelle Godin. COMITÉ RÉDACTIONNEL : P. Decant, D. Favresse, P. Jonckheer, N. Moreau. SECRÉTARIAT DE RÉDACTION : P. Jonckheer. Sauf mention contraire, les commentaires et implications sont de SIPES. Université Libre de Bruxelles, Ecole de Santé Publique, Service d'Information Promotion Education Santé (SIPES), route de Lenik 808, CP596, B-1070 Bruxelles. Tél.: +32.2.605.40.81. Fax : +32.2.605.40.49. E-mail : promes@ulb.ac.be. Publié avec l'aide du Ministère de la Santé de la Communauté française. MISE EN PAGE : Nathalie de Costa Maya, CDCS a.s.b.l. COLLABORATION POUR LA DIFFUSION ET INFOS : Anne-Sylvie Ladmirant et Zoubida El Maach, CDCS a.s.b.l. (avec le soutien de l'ORBEM). SITE INTERNET : www.ulb.ac.be/esp/promes/sano.html

